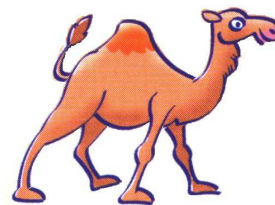




www.drom.fr

LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie
Avril 2011 - N° 125



Espace jeunes



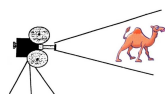
Programme en cours pour avril
Renseignements et inscriptions
auprès de Gaëlle (notamment pour le transport)

06.86.43.22.44 - 04.74.24.81.85



Dates	Activités	Heure & lieu de rendez-vous	Tarifs
Mercredi 06	Paint-ball à S ^t Etienne du Bois	14h – 18 H Treffort Tenu de sport (sauf short) et basket obligatoire	20 € (séance encadrée de 2 H)
Samedi 09	Tir à l'arc à Bouvent	10 H – 19 H Treffort	10 € (tarif à confirmer) pique nique !
Mercredi 13	Challenge multi-sport au gymnase	14 H – 18 H Treffort	/
Vendredi 15	Soirée pizza PlayStation	18 H – 21 H Treffort	3 €
Samedi 16	Journée au parc des oiseaux avec visite commentée et spectacle	10 H – 19 H Treffort	10 € Pique nique !
Mercredi 20	Crêpe party	15 H – 18 H 30 Treffort	Parents conviés pour info vacances d'été !
Samedi 23	Accrobranche à St Etienne du bois	10 H – 18 H Treffort	14 € Pique nique !

Cinéma



Lundi 18 avril : **Red**, film américain de Robert Schwentke, avec Bruce Willis, Morgan Freeman, Helen Mirren, sorti le 17 novembre 2010 ; durée 1 H 51.

L'heure de la retraite a sonné ! Mais dans certaines professions, la transition peut s'avérer difficile : Franck ne supporte pas l'inactivité, son collègue Joe végète en maison de retraite, Marvin use d'amphétamines et Victoria fait des petits boulots. Pas facile de décrocher quand on a été . . . agents de la CIA toute sa vie ! Pourtant, quand leur ancien employeur décide d'éliminer pour de bon ces agents un peu trop compromettants, il va découvrir qu'en dépit de leur âge, ce sont encore de redoutables adversaires.



Entrée : 3 € (moins de 12 ans : 1,5 €) - **Prochaine séance**, lundi 9 mai : Rien à déclarer

Légumes de saison



C'est le printemps ! A Simandre, Jean-Louis s'active pour préparer ses légumes de saison, toujours sans pesticides ni engrais de synthèse. Il reprendra sa « permanence » à partir du **19 avril**, tous les mardis, de **18 H à 19 h 30** à côté de la fromagerie.



Nuisances sonores

Avec le retour des beaux jours, les travaux d'extérieur ne manquent pas, mais il convient de se rappeler certains principes de la vie en collectivité ; par exemple en matière de bruit, la réglementation définit certaines limites :



En cas de bricolage et de jardinage, les tondeuses à gazon, les motoculteurs et autres engins bruyants ne sont autorisés que :

Jours ouvrables : de 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30

Samedis : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00

Dimanches et jours fériés : de 10 H 00 à 12 H 00

Exposition / conférence

Le **samedi 23 avril**, à la mairie de Treffort Cuisiat, une exposition photo est proposée, à partir de 14 H 00 : « *Aventure initiatique sur le réemploi des déchets* », par Nadège et Anaïs Perillat, suite à leur tour du monde en 2009/2010. Elle sera suivie d'une conférence-débat sur le thème : « *Comment les pays pauvres ou émergents traitent et réutilisent leurs déchets* ». Manifestation organisée par Vigilance, Information, Santé avec le soutien de Organom, de la commune de Treffort-Cuisiat et la C.C.T.E.R..

De ferme en ferme

Des paysans vous invitent à découvrir leur métier et leur environnement pour la 12^{ème} édition de « *La France, de ferme en ferme* ». Les **23 et 24 avril 2011**, dans 21 départements, près de 600 fermes ouvrent leurs portes, de 10 H à 18 H, pour des visites, des dégustations et autres animations. Sur les 49 de l'Ain, 9 sont situées en Revermont : à Treffort-Cuisiat, Corveissiat, Villereversure, Hautecourt-Romanèche, Journans et Tossiat, qui produisent des fromages de chèvre, de la charcuterie, des légumes, du lait, du vin et du pétillant, du beurre, des yaourts et autre produits laitiers.

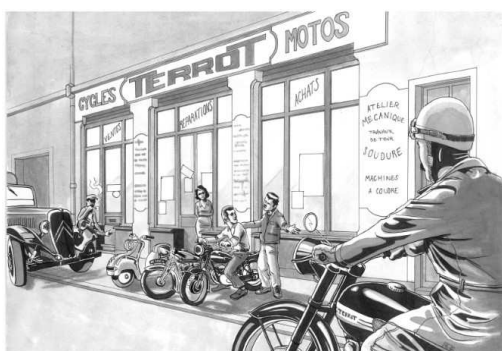


Tout le programme sur www.defermeenferme.com ; renseignements pour l'Ain : 04.74.22.69.04

Grandes manœuvres



Des stages feux de forêts sont organisés, pour les pompiers de l'Ain, par le S.D.I.S. (Service départemental d'Incendie et de Secours) pendant lesquels des manœuvres peuvent s'effectuer sur Drom. En 2011, ils se dérouleront **du 26 avril au 19 mai, du 12 au 15 septembre et du 10 au 14 octobre**. Ces manœuvres entraînent des déplacements de véhicules : un à deux groupes composés de 2 à 5 véhicules légers et 4 à 8 poids lourds tous terrains). Cinq de ces exercices auront lieu la nuit.



Vieilles mécaniques et création locale

La 18^{ème} exposition/bourse d'échange de mécaniques anciennes se tiendra le **dimanche 1^{er} mai**.

Thème 2011 : **Terrot et Energic** (pour les exposants, le bulletin d'inscription est téléchargeable sur www.drom.fr, dans l'agenda).

Le même jour, portes ouvertes chez les artisans d'arts et producteurs de fromages.

Destination Revermont

Les **vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mai**, avec une vingtaine de partenaires, l'Office de Tourisme propose « *Destination Revermont* », un festival de randonnées à pied, à cheval, à vélo, en l'air, sous terre, avec des ânes, en engins mobiles sur vingt communes. 70 balades et visites sur 700 kilomètres de circuits.

Tout le programme est disponible sur www.drom.fr (dans l'agenda) ou à l'Office de Tourisme de la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) à St Etienne du Bois : 04.74.30.59.67 www.bresse-revermont.fr



Dissimulation du visage

La loi N° 2110-1192 du 11 octobre 2010, interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, entre en vigueur le 11 avril 2011.

L'article 1^{er} de cette loi stipule que « *Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage* ». Cette interdiction ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions réglementaires, si elle est justifiées par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.

Les personnes contrevenant à ces dispositions s'exposent à une amende pouvant s'accompagner d'obligation d'accomplir un stage de citoyenneté. Des sanctions lourdes sont prévues pour celles qui imposent à d'autres de dissimuler leur visage en raison de leur sexe ; ces peines étant doublées lorsque le fait est commis au préjudice d'un mineur.

Cette loi a été déclarée conforme à l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de 1789, selon lequel « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* ». L'interdiction ne vise donc pas l'exercice de la liberté religieuse dans les lieux de culte ouverts au public.

Plus d'informations sur www.visage-decouvert.gouv.fr



Déchetteries

Les travaux de réaménagement des déchetteries sont terminés ; celles-ci sont désormais réouvertes. Il est rappelé qu'elles sont désormais aptes à recevoir de nouveaux matériaux triés et recyclables : le PVC rigide, le plâtre et le bois traité.

Pour toute précision, contacter le service environnement de la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) au 04.74.42.38.41.

Réduction des déchets

Le compostage est l'un des moyens le plus efficace de réduire sa quantité de déchets. En effet, les déchets fermentescibles représentent en moyenne 30% du poids total des ordures ménagères résiduelles. Mais certains foyers ne disposent pas de jardin (habitat collectif ou en maison individuelle sans jardin), et n'ont donc pas la possibilité de composter leurs déchets de cuisine de manière traditionnelle. Ils peuvent alors utiliser, en intérieur, un « **lombricomposteur** ». Le principe est le même que celui du composteur domestique : la réduction et la transformation des déchets organiques par des vers. L'obtention du produit est stable et mature après 2 ou 3 mois, et la réduction des déchets est de 5 fois le volume initial.



La C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) souhaite faire découvrir cette technique aux familles concernées et propose à 20 foyers candidats de se prêter à une expérimentation d'utilisation.

Renseignements et inscriptions au 04.74.42.38.41

Déchets ménagers : précisions

Le 10 mars dernier, le quotidien **Le Progrès** publiait un article au sujet des déchets ménagers et du poids de déchets jeté par les habitants de l'Ain. Si on ne peut que se féliciter de voir ce sujet traité par la presse, il s'avère qu'il ne faisait pas état de suffisamment de données et qu'il pouvait même contribuer à semer le doute et la confusion chez les lecteurs, *par exemple en laissant supposer que les usagers de la C.C.T.E.R. (Communauté de Communes de Treffort en Revermont) se situaient en bas du tableau quant aux tonnages de déchets produits et/ou triés.*



En effet, dès la première page, il était indiqué que le poids des déchets varie, dans l'Ain, de 179 à 324 kg par an et par habitant. Il convient déjà de préciser que le périmètre de cette étude n'englobait pas tout le département, mais seulement celui d'Organom, syndicat mixte de traitement des déchets, qui regroupe 18 intercommunalités sur les 38 du département.

Par ailleurs, les chiffres indiqués ne concernaient que les ordures ménagères résiduelles (« OMr ») confiées à la collecte hebdomadaire auxquelles sont ajoutés les déchets « tout-venant » collectés dans les déchetteries ; les autres types de déchets n'étaient pas comptabilisés (ferraille, déchets verts, bois, verre, cartons, déchets dangereux, etc.). Pour la C.C.T.E.R., ce tonnage s'établit, pour 2010, à 264 kg par habitant (il convient de préciser que les intercommunalités n'en sont pas toutes au même stade d'avancement en matière de diversités de filières proposées, d'où des écarts dans ce poste tout venant).

Ainsi, si l'on considère les **quantités totales de déchets** traitées par les collectivités, on doit arriver, pour le secteur étudié, à une moyenne de 485 kg par habitant, variant de 407 kg à 580 kg. Pour comparaison, les moyennes départementales et nationales doivent s'établir respectivement à 501 kg et 596 kg. Si l'on « classait » ainsi les intercommunalités, **la C.C.T.E.R., avec 407 kg par an et par habitant** se retrouverait alors en « première » place sur le secteur d'Organom (310 000 habitants sur 196 communes).



Page 7, l'article abordait le sujet de la redevance incitative, ses atouts, ses contraintes, ses risques. Le principe de la pesée embarquée est, sans nul doute, le plus juste et équitable qui soit : chacun payant une redevance correspondant exactement à son utilisation du service (abonnement plus consommation, comme pour l'eau, l'électricité, etc.). Mais il nécessite des investissements et une gestion qui se répercutent inmanquablement sur son coût.

Ainsi, un cas était, fort à propos, mis en avant. Un exemple était alors développé avec un coût estimé de 280 € pour une famille de quatre personnes, soit un coût moyen de 70 € par personne pratiquant une gestion rigoureuse de ses ordures ménagères résiduelles (110 kg par an et par personne, mais aussi d'autres déchets gérés par d'autres filières pour un total s'approchant de la moyenne du secteur). Pour comparaison, le montant total des contributions payées par les usagers de la CCTER (collecte hebdomadaire d'ordures ménagères plus points d'apport volontaires plus déchetteries) était de 549 852 € pour 9 115 habitants, soit une moyenne de **60 € par habitant**.

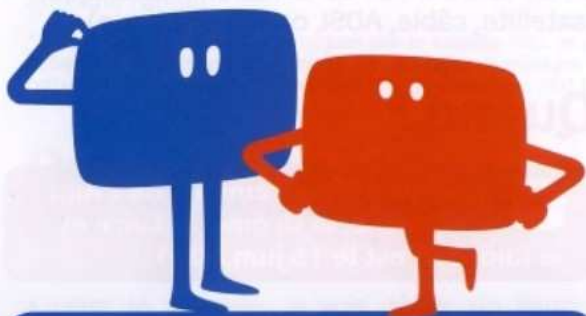
Les intercommunalités ont des pratiques, des antériorités et des choix différents, chacune s'appliquant à gérer au mieux cette question en fonction des caractéristiques propres à son territoire et à sa population. Il est donc logique qu'elles aient des résultats différents. L'article du Progrès ne prenant pas en compte tous ces critères et oubliant certaines données, le président de la C.C.T.E.R. a réagi en envoyant, à la rédaction, un courrier reprenant ces éléments, . . . courrier resté sans effet.

Les comptes de Tritout

Bilan 2010	Poids total	Coût total	Coût à la tonne	Kg par hab.	Coût par hab.
1 Collecte hebdo	1 481 tonnes	298 078 €	201,27 €	162,48	32,70 €
23 P.A.V.	682 tonnes	32 435 €	83,43 €	74,82	3,77 €
2 Déchetteries*	2 119 tonnes	164 515 €	77,64 €	170,01	18,05 €
TOTAL	4 282 tonnes	495 027 €		407,31	54,52 €

Pour 2010, le tonnage moyen par habitant d'ordures ménagères résiduelles confiées à la collecte hebdomadaire est donc de **162,48 kg par personne**. Il n'est pas possible de détailler ce résultat par commune, mais par groupe de communes suivant les tournées de collecte : 156 kg pour 78 % de la population et 186 kg pour 22 % (les habitants de Drom se trouvant dans le premier groupe).

Ain, Ardèche, Drôme, Loire et Rhône



**Mon passage à la télé
tout numérique ?
C'est le
15 juin 2011 !**



tous au numérique !

Qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes analogiques reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou un autre mode de diffusion numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Quand ?

! Dans les départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Rhône, c'est le 15 juin 2011.

La plupart des émetteurs TNT sont déjà allumés. Ils couvrent une grande partie de ma région.

Dans la nuit du 14 au 15 juin, tous les émetteurs (analogiques et numériques) seront éteints. La réception de la télévision par l'antenne râteau sera temporairement interrompue.

À partir du 15 juin :

- les émetteurs analogiques seront définitivement éteints.
- seuls les émetteurs numériques seront progressivement allumés.
- de nouveaux émetteurs s'allumeront pour compléter et améliorer la couverture TNT de ma région. Je pourrai procéder à la mise en service de mon équipement TNT à ce moment là uniquement si je dépends de l'un de ces émetteurs.

À QUOI ÇA SERT ?

L'arrêt de la diffusion analogique libère des fréquences qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes (notamment des chaînes en haute définition) et de nouveaux services (Internet haut débit sur tout le territoire).



Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau ou une antenne intérieure sur un de mes postes.

Non, si je reçois la télé par ADSL, le câble ou le satellite* et si aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau.

*Si je reçois les chaînes analogiques par le satellite AB3, je dois m'équiper rapidement d'un mode de réception numérique car cette diffusion s'arrêtera au plus tard le 30 novembre 2011.

Que dois-je faire ?

Je reçois les 5 chaînes analogiques ou moins :

- avant le passage, je vois défiler un bandeau d'information. **J'équipe alors chacun de mes postes** reliés à l'antenne râteau ou intérieure d'un mode de réception numérique.
- après le passage, je recherche et mémorise les **nouveaux canaux des chaînes** sur tous ces postes.

! Tous mes postes doivent être adaptés à la réception numérique, sinon ils ne recevront plus la télévision.

Je reçois déjà la TNT par une antenne râteau ou une antenne intérieure : je suis déjà équipé(e) mais, après le passage, **je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes** sur tous les postes reliés à mon antenne râteau.

J'HABITE UN IMMEUBLE

Je vérifie auprès de mon syndic que l'installation de mon immeuble pourra recevoir les nouveaux canaux des chaînes de la TNT après le passage.

! Je n'attends pas, je m'équipe dès maintenant.



